

COMITE SYNDICAL

DU 7 JUIN 2019

Le 7 juin 2019 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 mai 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	24
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6667 voix présents ou représentés :	8 018,73 voix

PRESENTS**Titulaires :**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes-Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

Mr. Daniel CHEMINEL, (Bièvre Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est),
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Isabelle DUPRAZ- FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
M. Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Benoît PARENT, Constant BERROU, Julien CLEMENTI, (AURG), Catherine CHABERT, (DDT38), Bruno MAGNIER, (Grenoble-Alpes-Métropole), Arnaud GERME, Karine PONCET-MOISE, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Stéphanie MACHENAUD, Cécile BENECH, (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Laurent THOVISTE, Renzo SULLI, Jean-Michel EVIN, (Grenoble-Alpes-Métropole), Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère), Isabelle DUPRAZ- FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Subvention au Syndicat Mixte des Transports en Communs de Grenoble-Alpes Métropole Enquête Ménages Certifiée Cerema (EMC²)

COMITE SYNDICAL DU 7 JUIN 2019

DELIBERATION N° 19-VI-V

**Subvention au Syndicat Mixte des Transports en Communs de Grenoble-Alpes Métropole
Enquête Ménages Certifiée Cerema (EMC²)****Le Président expose :**

Les « enquêtes ménages-déplacements » désormais appelées « enquête mobilité certifiée Cerema » (EMC²) sont menées auprès d'un échantillon aléatoire de la population et stratifié géographiquement. Il s'agit d'une photographie des déplacements réalisés par les habitants d'un territoire, un jour moyen de semaine, par tous les modes de déplacement.

C'est un outil essentiel pour l'analyse de l'opportunité de choix d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de mobilité. Cette enquête permet de diagnostiquer et d'évaluer les pratiques de déplacements dans le cadre des projets d'infrastructures et de services de mobilité, des PDU, PLU, SCoT, PCAET...

La maîtrise d'ouvrage des enquêtes mobilités est habituellement assurée par les autorités organisatrices de mobilité. Les résultats de ces enquêtes sont très utilisés localement, par les collectivités, l'agence d'urbanisme, mais aussi au niveau national par des laboratoires de recherche, ou encore le Cerema.

La dernière enquête déplacements de 2010 a permis de fournir les données nécessaires pour produire des analyses sur la qualité de l'air, le bruit, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans la région grenobloise dans le cadre des évaluations environnementales des PDU, PLUI, du SCoT, et des PCAET.

Dans le cadre de son PDU approuvé le 5 avril 2018, Grenoble-Alpes Métropole prévoit la réalisation d'une nouvelle enquête en 2019/2020.

Objectifs et périmètre de la nouvelle enquête :

L'évolution des territoires institutionnels et des découpages administratifs a nécessité une adaptation et un ajustement par rapport à l'enquête de 2010 en termes de périmètre et de découpages des secteurs de tirage, tout en conservant la comparabilité nécessaire. La nouvelle enquête portera sur 359 communes soit environ 800 000 habitants, pour un nombre d'enquêtes d'environ 7 500 ménages enquêtés.

La réalisation d'une nouvelle enquête pendant l'hiver 2019-2020 permettra de :

- évaluer les effets de la mise en service depuis 2010 des nouveaux réseaux de transport, des opérations d'aménagements structurants, des nouveaux services de mobilités ;
- alimenter le suivi de la mise en œuvre du PDU et de réaliser son évaluation à mi-parcours ;

- actualiser les données nécessaires et de mettre à jour le modèle de simulation de réaliser les évaluations environnementales et socio-économiques permettant d'analyser l'opportunité des projets.

Cette enquête, réalisée sur un périmètre étendu, doit donc permettre d'apprécier l'efficacité des infrastructures, de calibrer l'évolution des services de mobilité, d'ajuster et de prioriser les futurs investissements des différents partenaires de l'enquête à l'échelle de la grande région grenobloise.

Méthodologie retenue :

Comme pour la précédente enquête, le SMTC assurera la maîtrise d'ouvrage et la conduite de cette opération partenariale.

Étant donné l'importance des enjeux et le caractère partenarial de la démarche, le SMTC a décidé de mettre en place deux instances :

- un comité de pilotage présidé par le SMTC et constitué des représentants des partenaires financiers et techniques (Métropole, Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communauté de communes Le Grésivaudan, EP SCoT, CEREMA, Agence d'urbanisme), afin valide les grandes étapes de la démarche et la publication des résultats ;
- un comité technique d'élaboration, de suivi méthodologique et de validation d'exécution et des résultats.

Un partenariat méthodologique et technique est mis en place avec le Cerema, l'Agence d'urbanisme et l'INSEE.

Calendrier prévisionnel :

Les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année 2018 ont été consacrés à la mise en place de la démarche et à la définition du programme de travail, comprenant la détermination du périmètre, la méthodologie d'enquêtes et l'organisation institutionnelle et financière.

La préparation technique des enquêtes sera engagée durant l'hiver 2018-2019 en vue d'une réalisation sur le terrain entre octobre 2019 et avril 2020, ce qui permettra l'exploitation et l'analyse des données à partir de l'été 2020 et une publication des résultats entre janvier et décembre 2021.

Estimations financières :

Il est proposé que l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble participe à hauteur de 1% au financement de cette enquête située à 2 412 000 euros TTC. Cela lui permettra par la suite de disposer de données sur l'ensemble du territoire, et de diligenter des études plus précises dans le cadre des évolutions du SCoT.

La convention entre l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de Grenoble-Alpes Métropole portée en annexe précise les modalités de financement de cette enquête.

Il est proposé une participation de l'EP SCoT à hauteur de 1% du coût de l'enquête, plafonnée à 24 120€. Elle sera fractionnée en trois paiements correspondant aux trois années de l'enquête.

En conséquence, il est proposé :

Vu les articles L.5721-1 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'EP SCoT de la Grande Région de Grenoble du 4 août 2017,

Que le Comité syndical :

- Valide le projet de convention joint (en annexe 1) entre l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de Grenoble-Alpes Métropole ;
- Valide la subvention de 1% du financement de l'Enquête Ménages Certifiée Cerema (EMC²), pour un montant plafonné de 21 672 euros,
- Autorise le Président à signer une convention de partenariat et de financement avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de Grenoble-Alpes Métropole.

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 8 018,73
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 7 juin 2019

Le Président,

Yannik OLLIVIER

